

COMMUNE DE MOYE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AVRIL 2021

Présents : AIGON Chloé, BAILLARGEAT Marc, BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, CANAL Céline, CHATEL Bernard, GOURY Elodie, JOB Anthony, POËNCET Luce, ROBICHON LIEVOIS Françoise, PERRISSOUD Jean-Laurent, VIBERT Martine,

Absents, excusés : M. SICLUSAN (pouvoir à Luce Poencet)

Secrétaire : GOURY Elodie

En préambule du conseil municipal, Madame Le Maire fait lecture de la lettre de démission, datée du 17 mars 2021 de Carine Perret de son poste de conseillère municipale pour raisons personnelles.

Cette lettre a été transmise au préfet, en retour les services de la préfecture précisent qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle élection, le conseil municipal pouvant fonctionner jusqu'au 2/3 de ces membres.

Madame Le Maire et l'ensemble du conseil municipal remercient Carine Perret pour son investissement total dans les commissions auxquelles elle a œuvré.

1) Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 16/03/21

2) Intercommunalité : Modification des statuts de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie

A la suite du renouvellement du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Rumilly Terre de Savoie, chaque conseil municipal des communes membres de la communauté de commune doit se prononcer sur la modification de ces statuts. Les modifications apportées font notamment apparaître le nouveau nom du président, la mise à jour des compétences prises.

Certains élus font remarquer l'obligation de procéder à un vote alors que ces modifications seront forcément validées par la communauté de commune compte-tenu des statuts de la communauté de commune. Madame Le Maire fera remonter ces remarques auprès du bureau exécutif de la communauté de commune.

→ Mise au vote de la modification des statuts	Pour	8 voix
	Abstention	6 voix

3) Adhésion au conseil énergie auprès du SYANE

Conformément aux engagements pris lors des élections municipales de mars 2020 sur la rénovation thermique des bâtiments communaux, Madame le Maire et les adjoints ont rencontré Mr Lucas Riedinger du SYANE au mois de Février 2021. Le SYANE peut mettre à disposition des communes un conseiller en énergie. Ce conseiller en énergie effectue dans un premier temps un état des lieux énergétique, le suivi des consommations et dépenses énergétiques, puis dans un second temps propose des solutions d'amélioration et peut aider au montage des dossiers pour les demandes de subventions en cas de réalisations de travaux. Pour bénéficier de ce conseiller en énergie il convient de formaliser une convention sur 4 ans avec le SYANE. Le coût de ce service est de 1.60€ par an et par habitant, avec une participation financière du SYANE de 50% soit un coût pour la commune de 885.60€ par an pour une durée de 4 ans.

Avec ce service, la commune pourra engager une démarche de réduction de sa consommation d'énergie afin de répondre à la nouvelle réglementation qui va imposer une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici 2050.

→ Après échanges et débats, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer cette convention.

4) Travaux Forestiers 2021 – Etat d’assiette des coupes de bois 2021

La commune a confié à l’ONF l’entretien de sa forêt communale depuis plusieurs années. Chaque année l’ONF propose des actions de remise en état des limites, de marquage. En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire ces actions n’ont pas pu être engagées.

Afin de faire le point sur l’ensemble des actions proposées par l’ONF le conseil municipal souhaite rencontrer le nouveau référent nommé pour la commune Monsieur PONCON. Cette rencontre est prévue au mois de mai. Le vote des travaux forestiers et de l’état d’assiette des coupes de bois sont donc reportés à une date ultérieure.

5) Lancement d’une consultation pour un marché public concernant la fourniture de repas en liaison froide

Depuis septembre 2016, la restauration scolaire est confiée à un prestataire qui livre les repas en liaison froide. Ce contrat arrive à son terme, il avait été conclu pour une période de 4 ans et avait pu être renouvelé exceptionnellement pour un an en juin 2020 compte-tenu du confinement du printemps. La commission scolaire s’est donc réunie à plusieurs reprises pour travailler sur le nouveau cahier de charges de la restauration. En partant du cahier des charges établi en 2016, la commission a souhaité rajouter des exigences supplémentaires, notamment 50% d’aliments bio dans la composition des menus, le recours à des producteurs locaux et le respect de la saisonnalité des fruits et légumes, dans le but d’une éducation au goût pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire.

La mise en place de la consultation se fera sur la plateforme www.mp74.fr.

➔ Le conseil municipal valide à l’unanimité le lancement de cette consultation.

6) Demande de subventions CDAS 2021

Madame le Maire rappelle les principaux travaux inscrits au budget 2021.

Pour l’entretien des bâtiments : façade de la mairie, changement portes d’accès locatifs, le coût estimatif de ces travaux est de 50 508.92€HT.

Pour l’entretien de la voirie (secteur Barbier, Bessine), coût estimatif de 73 541€ HT.

Le conseil départemental dans le cadre du Contrat Départemental d’Avenir et de Solidarité (CDAS) peut soutenir les communes dans ce type de projet.

Pour l’entretien des bâtiments, la commune sollicite le CDAS pour une subvention à hauteur de 40 000€, le reste à la charge de la commune 10 508.92€.

Pour l’entretien des voiries, la commune sollicite le CDAS pour une subvention à hauteur de 30 000€, le reste à la charge de la commune 43541€

➔ Le Conseil valide à l’unanimité ce plan de financement et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour ces demandes de subventions.

7) Désaffectation et déclassement de l’ancienne école du Villard

Madame Le Maire rappelle qu’au budget 2021 est inscrit la vente de l’ancienne école du Villard.

Avant de pouvoir procéder à cette vente, il convient dans un premier de procéder à la désaffectation du bien, constater par acte notarié de l’interruption de toute mission de service public dans ce bâtiment.

Puis dans un second temps, le déclassement du bâtiment public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal et ainsi inscrire la valeur du bien dans l’inventaire de la commune.

Par ailleurs, Madame le Maire signale que le bien sera libre de tout occupant au 30 Juin 2021

➔ Après échanges le conseil municipal approuve à l’unanimité le déclassement du bien du domaine public pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

8) Revalorisation de loyer concernant deux logements vacants

Madame le Maire mentionne que deux logements sont actuellement vacants, un appartement de type T3 et un appartement de type T4.

Pour le T4, Madame le Maire propose une augmentation du loyer et de fixer le nouveau loyer mensuel à 690€, plus 25€ de charges mensuelles.

Après examen des dossiers reçus en Mairie, Madame le Maire propose d'attribuer ce logement à Mr et Mme Richard à partir du 1/06/2021

➔ Le Conseil valide à l'unanimité cette augmentation de loyer et l'attribution de ce T4.

Pour le T3, Madame le Maire propose une augmentation de loyer et de fixer le nouveau loyer mensuel à 555€, plus 21€ de charges mensuelles, Elle propose après examens de dossiers de reçus en mairie d'attribuer ce logement à Mlle Canal et Mr Coupe à partir du 30/04/2021

➔ Le Conseil valide à l'unanimité cette augmentation de loyer et l'attribution de ce T3.

9) Adhésion à l'association les Croqueurs de Pommes 74

Madame Le Maire fait lecture d'une demande d'adhésion à l'association les Croqueurs de Pommes 74. Cette association a pour but de préserver le patrimoine arboricole de la Haute-Savoie, et gère notamment le verger expérimental situé sur la commune, Route de Clergeon. La cotisation annuelle s'élève à 30€.

➔ Le conseil municipal valide à l'unanimité cette adhésion

10) Couverture téléphonie mobile

Madame le Maire fait part d'un courrier du ministère des télécommunications. Dans le cadre de l'accord « New Deal » entre le gouvernement, et les opérateurs de téléphonie mobile de Janvier 2018, ce plan vise à couvrir l'ensemble des zones blanches du territoire national. La commune de Moye a été identifiée comme une zone blanche. L'état s'est rapproché des opérateurs de téléphonie pour leur donner injonction de couvrir ces zones blanches. SFR est l'opérateur chargé de rechercher une zone d'implantation susceptible d'accueillir une nouvelle antenne relais sur la commune. SFR dispose d'un délai de 24 mois pour couvrir les zones blanches.

Par ailleurs, en cas de déploiement de la 5G sur la commune, les élus resteront vigilants dans l'attente d'études scientifiques complémentaires et appliqueront le principe de prudence et de précaution

11) Astreintes hivernales

Lors du conseil municipal du 8 décembre 2020, le conseil municipal a délibéré sur la modification de la période d'astreinte hivernale à la suite d'ambiguïté constatée par la trésorerie.

Ce changement voté en décembre 2020 est applicable pour la période 2020/2021. Madame le Maire fait part qu'il convient de procéder à une régularisation sur les 3 années précédentes pour les deux agents municipaux en charge du déneigement soit pour la période de Janvier 2018 à Mars 2020.

Le coût total de cette régularisation s'élève à 1182.13€

➔ Le conseil municipal valide à l'unanimité cette régularisation.

12) Point des commissions

- Vie communale : le marché des producteurs locaux est reporté au vendredi 28 mai à partir de 16h30 devant la salle d'animation, en accord avec le sou des écoles.
La commission travaille sur une refonte du site Internet, la nouvelle version devrait être mise en ligne d'ici la fin juin. Le bulletin municipal est en cours de distribution.
- Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin : pour respecter le protocole sanitaire les bureaux de votes seront installés dans la salle d'animation. La municipalité recherche des assesseurs pour tenir les bureaux de vote.
- Aménagement de l'entrée du village : 3 promoteurs ont déjà été rencontrés au mois d'avril, 2 autres rencontres sont prévues au mois de mai
- Commémoration du 8 mai : dépôt de gerbe à 10h30 à huis clos.

Séance levée à 23h00.

Le Maire de Moye

Martine VIBERT

